



Agression entraînant un jour d'ITT

Par **titine06**, le **02/11/2009** à **18:58**

Bonjour,

Je suis convoqué au TGI de Grasse pour je cite "violences volontaires avec une arme, en l'espèce une crosse de hockey, ayant entraîné une ITT de un jour". En fait il s'agit d'une altercation en voiture, la personne est descendue de la voiture et m'a injurié violemment, j'ai pris peur et j'ai sorti la crosse de hockey et l'ai frappé aux jambes. J'ai 19 ans, en BTS en alternance. Je vis chez mes parents. Je gagne 700 € par mois. Quelle sanction maximale peut-on m'infliger ? Aurais-je une inscription au casier judiciaire ? Ai-je droit à l'aide juridictionnelle ? car je ne veux pas impliquer mes parents.
Merci pour votre aide.